

Initiatives parlementaires

De toute évidence, si certains de ces organismes sont les mandataires de l'État et d'autres pas, c'est pour des raisons précises. Et si leurs employés ne sont pas fonctionnaires, c'est également pour des raisons précises. À mon avis, le projet de loi C-263 n'explique pas suffisamment clairement l'importance de ces dernières.

Les événements de ces dix dernières années prouvent qu'en général, il serait justifié d'assujettir d'autres sociétés à un cadre de responsabilisation différent, similaire au régime en place à la SRC. Toutefois, le projet de loi C-263 ne prévoit pas de telles modifications que, pour ma part, je juge nécessaires.

Je suis certain que ce gouvernement va prendre des mesures supplémentaires pour parvenir à un juste équilibre entre l'amélioration de la responsabilisation des sociétés d'État exemptées et le degré d'indépendance souhaitable. En fait, ce projet de loi est un pas dans cette direction.

En raison des réserves que m'inspire l'incohérence de l'approche du projet de loi C-263—et je ne dis pas cela méchamment, sachant que le député ne disposait pas de tous les éléments voulus—, je me vois obligé de déclarer que je ne peux recommander l'adoption de ce projet de loi tel que présenté à la Chambre. Je tiens cependant à ajouter que, bien que je sois opposé à ce projet de loi, le gouvernement tient à la bonne gestion financière de toutes les sociétés d'État. Les améliorations sont toujours possibles, et nous y procéderons.

• (1110)

Nous reconnaissons que la situation des sociétés d'État exemptées dont il est fait mention dans le projet de loi du député est tout à fait unique et que ce projet de loi ne constitue pas la solution appropriée. Il ne s'ensuit pas néanmoins que nous soyons aveuglément opposés à un réexamen des moyens d'assurer un bon processus de reddition des comptes.

Le président du Conseil du Trésor communiquera donc avec ses collègues responsables de ces sociétés afin de les prier de bien vouloir réexaminer les possibilités d'améliorer le système de reddition des comptes actuellement en vigueur au sein de chacune d'entre elles. Il s'agira d'une étude individuelle, conforme aux exigences particulières du mandat de chacune d'elles. Elle consistera notamment à étudier les modifications à apporter à la loi suivant le modèle adopté pour la SRC, le cas échéant.

On peut s'y prendre de bien des façons. Je suis convaincu qu'en collaboration avec les administrateurs et les directeurs des sociétés d'État, le gouvernement s'efforcera encore et toujours de gérer les sociétés de façon efficace et dans le respect des meilleurs principes de la responsabilité envers le contribuable.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, le projet de loi C-263 veille à ce que le gouvernement fédéral rende des comptes aux contribuables canadiens. Je crois fermement que les députés de tous les côtés de la Chambre devraient appuyer ce projet de loi afin que nous puissions affirmer franchement que nous avons tenté de répondre

aux attentes de la population qui nous a délégués à cette Chambre.

Comme les députés le savent, durant l'exercice financier de 1993, les sociétés d'État ont enregistré des pertes totalisant quelque 57 millions de dollars. Leurs emprunts nets auprès du gouvernement du Canada se sont élevés à 14,2 milliards de dollars et elles ont reçu 4,6 milliards du gouvernement par le truchement des crédits budgétaires.

Notre tâche en cette Chambre est d'assurer à nos électeurs que chaque ministère et organisme gouvernemental rende compte de chaque dollar dépensé. J'ose affirmer que chaque député veut pouvoir dire à ses électeurs que le gouvernement peut rendre des comptes à ceux qui payent la facture en fin de compte, c'est-à-dire aux contribuables canadiens.

Le vérificateur général a un rôle clé à jouer à cet égard. Dans bien des cas, dont je parlerai dans un moment, il a non seulement rendu publics les faits et les chiffres exacts concernant les activités et le rendement de notre gouvernement fédéral, mais il a aussi contribué à l'amélioration de ces activités et de ce rendement en disséquant et en évaluant le travail des organismes et des ministères.

Il n'y a rien de honteux dans la fonction du vérificateur général. Les Canadiens considèrent son travail comme normal et s'attendent même à ce qu'il repère toute médiocrité de rendement et à ce qu'il fasse des recommandations en conséquence. Les grandes et petites entreprises canadiennes soumettent leurs propres activités et leur rendement à des vérifications, lesquelles montrent parfois qu'elles sont en voie d'atteindre les objectifs fixés et parfois qu'elles doivent prendre des mesures difficiles pour remédier à certaines lacunes repérées durant les vérifications.

Ce genre d'examen fait partie de la vie courante des entreprises et devrait s'appliquer aussi au gouvernement. Les Canadiens attendent de leur gouvernement qu'il suive les meilleures pratiques commerciales utilisées dans le secteur privé.

Personne ne peut nier la qualité du travail du vérificateur général au cours des dernières années. En fait, des progrès notables ont été faits. Le vérificateur général a le pouvoir d'étudier l'utilisation qui a été faite de ses recommandations. Le résultat, c'est que dans beaucoup de cas les Canadiens obtiennent un meilleur rendement de leur argent, en raison des efforts du vérificateur général.

Grâce aux réformes mises en place en 1984, la plupart des sociétés d'État fonctionnent dans un cadre de responsabilité établi en vertu de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques. Cette partie exige que les sociétés d'État présentent un rapport annuel. Celui-ci, ainsi que l'état financier et le rapport du vérificateur général renseignent sur la réalisation des objectifs de la société pendant la période visée. Deuxièmement, les sociétés d'État doivent présenter un plan d'entreprise et, troisièmement, un résumé de leur budget pour dépôt au Parlement. Ce sont de bonnes mesures. À mon avis, ces exigences sont essentielles et simples. Elles ne sont pas déraisonnables et pourtant les sociétés d'État ne sont pas toutes soumises à ces exigences.